

L'avenir radieux du vélo électrique

Le Figaro.fr Publié le 24/01/2012

Encore trop peu présent sur nos routes, le vélo électrique est voué à se développer. Comme chez nos voisins européens.

Le vélo électrique a de beaux jours devant lui. Il est la solution idéale pour faire de l'exercice tout en ménageant ses mollets en cas de montée un peu trop abrupte. En ville, il évite de suer sang et eau derrière son guidon et permet d'arriver dans un état convenable au bureau.

Aujourd'hui, on compterait environ 100.000 vélos électriques en service en France. Des chiffres qui font pâle figure par rapport à ceux des Pays-Bas ou de l'Allemagne où l'on en dénombre largement près du double.

«L'essayer, c'est l'adopter»

Mais ces données pourraient donc vite progresser. De plus en plus de sociétés parient sur ce mode de transport. A l'instar de **Softee**, spécialisée dans les flottes de vélos pour les entreprises. «Ces dernières s'y mettent de plus en plus et c'est par elles que le développement de ce deux-roues se fera vraiment», certifie son responsable Guillaume de la Hossieraye. «Parfois, certains responsables sont réticents à recourir au vélo électrique mais l'essayer c'est l'adopter!», assure ce dernier en poursuivant: «les dernières hésitations sont levées quand on signale que notre structure assure un service de maintenance».

Parmi les sociétés qui ont recours au vélo électrique en libre service, **la SNCF**. Depuis plus d'un an, ses agents parisiens peuvent emprunter l'une des 20 bicyclettes réparties sur quatre sites de la capitale. Plus d'un an après, sur 2000 employés, 13 % manient régulièrement le guidon. «Plus de 13.000 km ont été parcourus depuis le lancement, plus de trois tonnes équivalents CO2 ont ainsi été économisés, soit la consommation électrique d'un ménage européen sur 2 ans», indique-t-on à la SNCF. Les premières études sur ces déplacements indiquent par ailleurs, que la durée moyenne de ces trajets est de 18 minutes.

Paris offre 400 euros maximum

Enfin, les villes aussi développent le vélo électrique. Chambéry ou Aix-les-Bains ont été les premières à soutenir son développement en proposant des aides. **Paris**, quant à elle, offre depuis novembre 2009 400 euros maximum au Parisien qui souhaite faire acquisition d'un deux-roues électrique. Déjà, 4400 subventions ont été accordées. En novembre dernier, il a été décidé de reconduire cette mesure jusqu'en novembre 2012.

Par Angélique Négroni